

Président : M. Patrick TAUPENOT.

Présents : M. Daniel GELIN, Mme Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI, M. Werner PFAU, Mme Sylvie CALAUDI, Mme Elodie HEREAU, M. Thomas FILIATRE, Mme Bernadette AUBLANC, Mme Annick JAUQUES et M. Bruno MARIZY.

Absent excusé : M. Jean-Luc DUCROUX ayant donné pouvoir à M. Werner PFAU, puis présent en Visio à partir du point n°II.

Ordre du jour :

- Lotissement de Busseret
- Centre de Gestion 71 - Contrat Groupe "Assurances Statutaires"
- Tarifs 2020
- Urbanisme
- Point Commissions
- Questions et informations diverses

Avant de débiter la séance, l'ensemble du conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, assassiné le 16 octobre dernier. Le drapeau de la mairie a été mis en berne.

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Personnel communal – recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte ce point supplémentaire.

PROCES-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2020 :

Ce compte-rendu n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité, tout en apportant la précision suivante : « A noter que les affouagistes, n'ayant pas terminé leur précédente coupe, ne pourront obtenir de nouvel affouage ».

I. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Notre cantonnier Baptiste VRHOVSEK a repris son poste après son arrêt maladie. Il doit passer une visite médicale le 26 octobre prochain avec la médecine du Centre de Gestion.

M. Michel PERRIN a déjà effectué une mission lors de l'absence de notre agent communal. Compte tenu de la charge de travail actuelle, le Maire propose le recrutement de M. Michel PERRIN du 26 octobre au 31 décembre 2020 en temps que contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le maire à procéder à ce recrutement.

II. LOTISSEMENT DE BUSSETER :

Le Maire indique que les propriétaires de la parcelle A1086 ont constaté, au moment de la vente de leur maison, que les logettes et regards de branchements existants étaient sur deux parcelles privées

de la commune. Pour se mettre en conformité, il a fallu faire un nouveau bornage en empiétant sur des parcelles privées de la commune sur le lotissement « Domaine de Busseret » (A1127 et A1092). Les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Le Maire propose de vendre à l'euro symbolique la partie nécessaire nouvellement bornée à l'acquéreur, celui-ci prenant aussi en charge les frais d'acte notarié.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce bornage et la vente à l'euro symbolique de la parcelle nécessaire sachant que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Le Maire propose de transférer les parcelles A1092 et A1127, après bornage, du domaine privé de la commune au domaine public de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

III. CENTRE DE GESTION 71 – CONTRAT GROUPE « ASSURANCES STATUTAIRES » :

Notre collectivité est actuellement adhérente au contrat groupe « assurances statutaires » du Centre de Gestion de Saône-et-Loire. Ce contrat groupe arrive à échéance au 31 décembre 2021 et est remis en concurrence. Il garantit les risques financiers liés à l'absentéisme pour raisons de santé de notre personnel ainsi que l'invalidité et le décès. A défaut d'un tel contrat, la collectivité assumerait seule sur ses fonds propres.

Le Centre de Gestion nous demande de délibérer pour les habiliter à lancer une nouvelle consultation pour notre compte. Cette délibération d'habilitation ne vaut pas adhésion au prochain contrat, il sera nécessaire de délibérer dans un second temps pour souscrire le contrat groupe « mieux-disant » proposé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Centre de Gestion à lancer une nouvelle consultation pour le contrat groupe « assurances statutaires » pour le compte de la commune.

IV. TARIFS 2021 :

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des présents :

DECIDE de réviser les tarifs suivants :

Assainissement :

- Frais de branchement : au coût réel
- Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) : 4 000 € (quatre mille euros)
- Contrôle installation pour vente de l'immeuble : 60 € (soixante euros)

Redevance Assainissement constituée de la part fixe et de la part variable :

- Part fixe : 130 € TTC (cent trente euros) par année, par abonnement
- Part variable : 2,10 € (deux euros et 10 cents) le mètre cube d'eau usée.

Photocopies (tarifs inchangés) :

- 0,40 € pour le A4
- 0,50 € pour le A3
- Demi-tarif pour le verso

Concessions cimetières :

Quel que soit le type de concession (pour urne cinéraire ou pour inhumation)

- Concessions cinquantennaires : 150 € (cent cinquante euros) le m2
- Concessions trentennaires : 100 € (cent euros) le m2

Taxe d'affouage :

- 42 € (quarante-deux euros) pour les coupes affouagères à Vaux et dit Jalogny

Utilisation de la salle communale :

- Location pour le week-end :

- Pour les habitants de la commune : 125 € (cent vingt-cinq euros)
- Pour les personnes extérieures à la commune : 210 € (deux cent dix euros)
Le tarif du chauffage est fixé à 42 € (quarante-deux euros) pour la période allant du 15 octobre au 15 avril et en dehors de cette période si nécessaire.
- Utilisation pour vins d'honneur :
50 € (cinquante euros) et chauffage 22 € (vingt-deux euros)
- Le montant de la caution demandée est porté à 1 000 € (mille euros), dont 900 € pour la salle et 100 € pour le ménage.

Entretien (broyage) de buissons par les agents communaux après mise en demeure sans résultat des propriétaires concernés : 110 € (cent dix euros) de l'heure (main d'œuvre + tracteur avec broyeur).

Droit de place lors de manifestations dans les locaux, sur les terrains communaux ou sur le domaine public (tarif inchangé) : 1 € le ml.

Tous ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

V. URBANISME :

Mme Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI fait le point sur les dossiers d'urbanisme déposés depuis le début de l'année 2020 :

- 1 PA (permis d'aménager) : pour un lotissement à Vaux,
- 3 PC (permis de construire) : pour une maison (PC refusé), un agrandissement, un tunnel de stockage agricole,
- 12 DP (déclaration préalables) : pour des panneaux photovoltaïques, une rénovation avec agrandissement, une piscine, des pupitres, 2 abris de jardin, un agrandissement, un ravalement de façade, 2 réfections de toiture avec ravalement, une rénovation de fenêtres, portail et abri.

Mme Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI soumet l'avant-projet de construction d'une maison individuelle chemin des Condemines.

Mme Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI demande s'il faut installer une borne incendie sur le lotissement des Teppes. D'après le syndicat des eaux, ce n'est pas nécessaire car le débit serait insuffisant, mais la distance par rapport à la borne déjà existante est suffisante. Dans ce cas, il faut demander un écrit à SUEZ et consulter le SDIS pour valider ces informations.

VI. POINT COMMISSIONS :

Commission Communication :

Cette commission s'est réunie le 30 septembre dernier et propose la création d'un site internet pour communiquer vers les habitants, vers l'extérieur en mettant en avant le patrimoine historique, naturel et la vie économique de la commune. Les rubriques de ce site seront les suivantes : vie communale, nos salles communales, notre patrimoine, nos paysages, nos artisans et vie associative. La mise en ligne du site est prévue pour janvier 2021.

Le budget nécessaire pour le site internet s'élève à environ 50 € par an.

Nous serons accompagnés par M. Thibault HANIN qui a proposé de nous aider pour la conception du site.

Commission Travaux :

L'entreprise Thimon frères est retenue pour la réfection du mur du cimetière de Jalogny.

Nous attendons toujours des devis pour la 2^{ème} tranche de rénovation de la grange.

Commission finances :

Les dépenses et recettes du budget 2020 déjà réalisées représentent :

51% des dépenses de fonctionnement,

68% des recettes de fonctionnement,

24% des dépenses d'investissement,
36% des recettes d'investissement.

Commission Nature et Patrimoine :

La commission se réunira le 5 novembre prochain à 19h en mairie.

Commission Culture et Loisirs :

La commission se réunira le 6 novembre prochain à 18h en mairie.

VII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les personnes désignées pour être déléguées auprès du Tribunal Judiciaire de Mâcon pour la commission de contrôle des listes électorales sont :

- Mme Michèle MAILLET, titulaire
- Mme Marie-Claude BRULER, suppléante

L'entretien de la chaudière à granulés a eu lieu le 15 octobre dernier. La commune a souscrit un contrat d'entretien pour 2 nettoyages annuel avec dépannages illimités pour la somme de 851,28 € par an.

Le radar pédagogique a été placé rue de la Saint Valentin du 7 au 29 septembre dernier dans une zone limitée à 50 km/h. Il laisse apparaître les résultats suivants :

- 5915 véhicules entrant dont 73,32 % roulant à 50 km/h ou moins, 18,60 % roulant entre 51 et 60 km/h, 6,63 % roulant entre 61 et 70 km/h et 1,45 % roulant au-delà de 71 km/h.
- 5964 véhicules sortant dont 53,55 % roulant à 50 km/h ou moins, 31,52 % roulant entre 51 et 60 km/h, 12,44 % roulant entre 61 et 70 km/h et 2,48 % roulant au-delà de 71 km/h.

Ce radar sera prochainement placé route de Saunat.

Les travaux dans le logement du CCAS sont en cours. Le sol d'une des chambres en très mauvais état a été entièrement démonté pour une réfection complète. Une annonce a été publiée pour sa remise en location. De nombreuses visites sont programmées.